



Fongicide Dithane™ Rainshield™

GROUPE	M 3	FONGICIDE
---------------	------------	------------------

Contient du mancozèbe

AGRICOLE - COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF : Mancozèbe.....75,0 %

Avertissement : contient l'allergène sulfites

Granulés mouillables

N° D'HOMOLOGATION 20553 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 3,5 kg - vrac

Corteva Agriscience Canada Company

2450, 215-2nd Street SW

Calgary, Alberta

T2P 1M4

1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

- Peut causer des irritations du nez, de la gorge, des yeux et de la peau. Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation.
- Porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. Le port de gants n'est pas nécessaire dans le cas de l'application à partir d'une cabine fermée ou d'un poste de pilotage fermé.
- De plus, porter un couvre-tête résistant aux produits chimiques pendant l'application par pulvérisateur pneumatique à partir d'une cabine ouverte. Le couvre-tête peut consister en un surôit résistant aux produits chimiques, un chapeau étanche à l'eau à large bord résistant aux produits chimiques ou un capuchon offrant une protection suffisante de la nuque. Le port des gants et d'un chapeau résistant aux produits chimiques n'est pas requis pendant l'application à partir d'une cabine fermée.
- Pendant le mélange et le chargement, porter un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH et d'un préfiltre approuvé pour les pesticides OU d'une boîte filtrante approuvée pour les pesticides.
- Lors de l'application au moyen d'une rampe de pulvérisation à partir d'une cabine ouverte, les préposés à l'application doivent porter un respirateur muni d'une cartouche antivapeurs organiques approuvée par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides OU un respirateur muni d'une cartouche antivapeurs organiques approuvée par le NIOSH pour les pesticides OU utiliser un tracteur à cabine fermée qui forme une barrière physique et fournit une protection des voies respiratoires (p. ex., un dispositif de filtration des poussières et des brouillards ou un dispositif de purification des vapeurs et des gaz) lors de la manipulation de plus de 467 kg par personne par jour. La cabine fermée doit être munie d'une barrière résistante aux produits chimiques qui isole complètement l'occupant et qui empêche tout contact avec les pesticides présents à l'extérieur de la cabine. Ces restrictions visent à minimiser l'exposition des préposés à l'application. L'application peut devoir être réalisée sur plusieurs jours, ou nécessiter plusieurs préposés à l'application.
- NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement portatif.
- NE PAS appliquer ce produit dans les serres.
- NE PAS appliquer à la main.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

- TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons précisées dans le MODE D'EMPLOI.
- TOXIQUE pour les petits mammifères sauvages.
- TOXIQUE pour les oiseaux.
- Ce produit peut être toxique pour les abeilles. Limiter le plus possible la dérive du nuage de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site traité. Éviter d'appliquer le produit pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans le site de traitement. Pour réduire encore davantage l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter le document Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion sur le site Web de Santé Canada (www.canada.ca/pollinisateurs).
- Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Limiter le plus possible la dérive du nuage de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les arthropodes utiles dans les habitats adjacents aux sites traités, comme les haies ou les secteurs boisés.
- Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.
- Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- Il est possible de réduire la contamination des milieux aquatiques par le ruissellement en aménageant une bande de végétation entre le site traité et la rive du plan d'eau.
- Ce produit présente les propriétés et les caractéristiques associées aux substances chimiques détectées dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable et où la nappe phréatique est peu profonde.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Tenir loin du feu et des sources d'étincelles. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Garder à l'abri de l'humidité et de la chaleur qui peuvent causer la décomposition, l'altération du produit, ou un incendie. Le contenant doit toujours être bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Ne pas empiler plus de 3 palettes de contenants. Laisser un accès toutes les 2 rangées. La décomposition produit une mauvaise odeur. Le cas échéant, rechercher si des contenants sont chauds et les sortir immédiatement à l'air libre pour les mettre au rebut de manière appropriée. Ne pas entreposer ni mettre au rebut à proximité des aliments pour les humains et les animaux.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI GÉNÉRALE

LIRE ATTENTIVEMENT TOUTES LES INSTRUCTIONS AVANT L'APPLICATION. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES.

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE

Ne pas pré-mélanger le Fongicide Dithane Rainshield dans un réservoir plus petit. Verser lentement le Fongicide Dithane Rainshield dans la cuve du pulvérisateur remplie au 1/4 pendant que l'agitateur tourne. Remplir la cuve d'eau. Ajouter les autres fongicides, insecticides, inhibiteurs de croissance, oligo-éléments et adjuvants de pulvérisation homologués par la *Loi sur les produits antiparasitaires* après que le Fongicide Dithane Rainshield en granulés soit en suspension. Ne pas laisser le Fongicide Dithane Rainshield se déposer dans une cuve de pulvérisateur non agitée. Rincer la cuve du pulvérisateur, les pompes et les buses à la fin de la journée.

Pour préparer les solutions utilisées dans les pulvérisateurs d'épandage aérien, pré-mélanger soigneusement dans un réservoir ravitailleur puis ajouter au pulvérisateur contenant 1/3 à 1/2 du volume d'eau final désiré. Après avoir ajouté la suspension continuer de remplir le réservoir d'eau jusqu'au volume désiré.

Il est important d'assurer une couverture complète et uniforme pour obtenir une efficacité antiparasitaire optimale. Pour les pulvérisateurs pneumatiques à faible volume, ajuster le dosage en conséquence.

- Puisque ce pesticide n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles en milieu aquatique, NE PAS l'utiliser à cette fin.
- NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
- Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles sous la rubrique MISES EN GARDE CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT.

Application par voie aérienne : NE PAS appliquer ce produit par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent excède 16 km/h à l'altitude du vol au-dessus du site traité. NE PAS appliquer en gouttelettes d'un diamètre inférieur au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. La longueur occupée par les buses le long de la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Appliquer seulement ce produit avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les doses et instructions figurant sur l'étiquette.

Les doses, les conditions et les mises en garde indiquées sur l'étiquette sont spécifiques à ce produit. Lire toute l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. N'appliquer qu'à la dose recommandée sur l'étiquette pour les applications par voie aérienne. Si aucune dose n'est indiquée pour l'utilisation ou la culture visée, ce produit ne peut être utilisé, quel que soit le type d'équipement d'application par voie aérienne.

S'assurer que l'application est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit appliqué de façon inégale (application en bandes, irrégulière ou double), utiliser des marqueurs.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer ce produit par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer en gouttelettes d'un diamètre inférieur au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique : NE PAS appliquer ce produit par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS orienter le jet au-dessus des plantes à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. NE PAS appliquer si la vitesse du vent excède 16 km/h au site de traitement du côté exposé au vent.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION

Appliquer seulement lorsque le risque de dérive hors du site à traiter est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application utilisé et des réglages.

Il est interdit d'utiliser ce produit à l'intérieur et à proximité des résidences et d'autres zones résidentielles comme les parcs, les cours d'école et les terrains de jeux. On entend par « milieu résidentiel » tout endroit où des personnes, y compris des enfants, peuvent être exposées pendant ou après l'application. Ce produit ne peut être utilisé par les particuliers.

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef développé par le comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive. Il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre non plus lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol ainsi que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions que l'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-667-3852. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

Volume : Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 25 litres par hectare.

DÉLAIS DE SÉCURITÉ REQUIS

Culture	Activité après traitement	DS ou DAAR (jours)
Pommes de terre	Récolte	3
	Toutes les autres activités	0.5
Pommes	Récolte	77
	Taille des fruits à la main	35
	Toutes les autres activités	0.5
Oignons (application foliaire)	Récolte	14
	Désherbage manuel	1
	Toutes les autres activités	0.5
Oignons (application dans la raie de semis)	Récolte	100
	Toutes les autres activités	0.5
Ginseng	Récolte	30
	Activités liées à l'irrigation manuelle lors desquelles des travailleurs entrent en contact avec le feuillage	1
	Toutes les autres activités	0.5
Bettraves à sucre	Récolte	21
	Toutes les autres activités	0.5
Concombres	Récolte	14
	Toutes les autres activités	0.5
Tomates	Récolte	30
	Toutes les autres activités	0.5
Raisins	Récolte	66
	Incision annulaire, écimage-rognage	21
	Effeuilage manuel, palissage, tuteurage	7
	Activités liées à l'irrigation manuelle lors desquelles des travailleurs entrent en contact avec le feuillage	1
	Toutes les autres activités	0.5
Citrouilles, courges, melons (cantaloup inclus et pastèque exclue)	Récolte	14
	Toutes les autres activités	0.5

DS = délai de sécurité; DAAR = délai d'attente avant la récolte

MÉLANGES EN RÉSERVOIR

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou www.corteva.ca pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Lorsque les mélanges en cuve sont autorisés, lire et respecter tous les modes d'emploi sur les étiquettes, y compris les doses et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange. Observer les mises en garde les plus rigoureuses pour le mélange, le chargement et l'application du produit, tel que précisé sur les deux étiquettes.

MODE D'EMPLOI

Lorsqu'il est appliqué selon les directives, le Fongicide Dithane Rainshield supprime les maladies énumérées, sauf indication contraire comme repression.

LÉGUMES

POMMES DE TERRE – Pour la suppression de la brûlure hâtive (*Alternaria solani*) et du mildiou (*Phytophthora infestans*). Commencer les applications tôt, à raison de 1,10 kg de Fongicide Dithane Rainshield par hectare lorsque les plants atteignent 10 à 15 cm. Augmenter le dosage à 1,75 kg/ha pendant la croissance, puis à 2,25 kg/ha lorsque les feuilles couvrent les rangs. Appliquer tous les 7 à 10 jours durant toute la saison. Ne pas appliquer plus de 8 demandes par année.

Modification du calendrier des traitements

Pendant les périodes humides qui favorisent le mildiou (*Phytophthora infestans*) et la croissance rapide des plants, les intervalles entre les vaporisations peuvent être réduits à 5-6 jours. Appliquer à raison de 1,1 kg/ha jusqu'à la couverture des rangs puis augmenter à 1,75 kg/ha jusqu'à ce que les conditions permettent le retour au calendrier des traitements normal.

Il est important d'assurer une couverture complète et uniforme pour obtenir une efficacité antiparasitaire optimale. Ne pas appliquer 3 jours avant la récolte. Utiliser 40 litres d'eau par hectare pour les épandages aériens.

Fongicide Dithane Rainshield, Polyram^{MD} DF WSP et/ou Cabrio^{MD} Plus WSP dans la Même Saison

L'application saisonnière totale combinée de mancozèbe et de métirame ne peut pas dépasser le nombre maximal d'applications sur les pommes de terre par année, dont au maximum trois (3) applications de métirame. (p. ex., un maximum de 3 applications d'un produit à base de métirame permet un maximum de 5 applications d'un produit de mancozèbe au cours de la même saison.)

TOMATES - Pour la suppression de la brûlure hâtive (*Alternaria solani*), du brûlure tardive (*Phytophthora infestans*), de l'anthracnose (*espèces du genre Colletotrichum*), et de la tache grise des tomates (*Stemphylium solani*, *S. lycopersici*). Appliquer le Fongicide Dithane Rainshield à raison de 3,25 kg/ha en dilution suffisante pour assurer une bonne couverture. Commencer les applications dès l'apparition de la maladie et répéter tous les 7 à 10 jours. Ne pas appliquer plus de 2 demandes par année. Délai d'attente avant récolte : 30 jours.

OIGNONS – Pour la suppression du brûlure des feuilles (*Botrytis squamosa*), appliquer à raison de 2,25 kg/ha dès l'apparition de la maladie et répéter tous les 7 jours. Ne pas appliquer plus de 6 demandes par année. Ajouter un agent mouillant approprié. Ne pas employer sur les oignons verts à bottelet. Délai d'attente avant récolte : 14 jours.

CANTALOUPS, CONCOMBRES, CITROUILLES, COURGES, ET AUTRES MELONS (PASTÈQUES EXCLUE) - Pour la suppression du mildiou (*Pseudoperonospora cubensis*), de l'antracnose (*Colletotrichum obiculare*), de la gale (*Cladosporium cucumerinum*), de la pourriture noire (*Didymella bryoniae*) et de la brûlure alternarienne (*Alternaria cucumerina*). Appliquer le Fongicide Dithane Rainshield à raison de 3,25 kg/ha dans un volume d'eau suffisant pour assurer une bonne couverture. Commencer les applications lorsque les rameaux rampants commencent à se former ou dès le premier signe de maladie, et répéter à intervalles de 7 jours. Ne pas appliquer plus de 3 demandes par année. Vaporiser sur les deux faces des feuilles. Délai d'attente avant récolte : 14 jours.

FRUITS

POMMES - Pour la suppression de la tavelure du pommier (*Venturia inaequalis*), de la rouille grillagée (*Gymnosporangium juniperi-virginianae*) et de la rouille du coing (*Gymnosporangium clavipes*). Pour un traitement préventif, commencer l'application de Fongicide Dithane Rainshield lorsque les pointes vertes atteignent 1,25 cm (demi-pouce). Vaporiser de nouveau avant, pendant et après la floraison, en fonction du calendrier de traitements de la région. . Intervalle minimum entre les applications: 7 jours.

Appliquer à raison de 2,0 – 6,0 kg/ha de Fongicide Dithane Rainshield par application dans un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture complète.

NE PAS appliquer plus de 6,0 kg/ha de fongicide Dithane Rainshield par application.

Maximum de 4 applications par année. NE PAS appliquer plus de 24 kg/ha/an (18 kg p.a./ha/an) de fongicide Dithane Rainshield (par exemple, 4 applications par an à 6,0 kg/ha OU 3 applications à 6,0 kg + 1 application à 2 kg/ha).

NE PAS appliquer dans les 77 jours précédant la récolte.

L'ajout d'un agent mouillant assure une meilleure couverture de la bouillie et contribue à éviter les taches inégales de résidus. La plupart des variétés de pommes traitées avec le Fongicide Dithane Rainshield ont souvent une couleur et un aspect exceptionnels.

Fongicide Dithane Rainshield plus Vanguard^{MD} 75 WG

Tavelure du pommier - Appliquer 3,6 kg/ha de Fongicide Dithane Rainshield plus 190 g/ha Vanguard 75 WG. Appliquer sur un horaire de 7 à 10 jours entre la pointe verte et le post-floraison. Ne pas appliquer dans les 72 jours suivant la récolte. Lisez et suivez toutes les précautions indiquées sur l'étiquette Vanguard 75 WG. **Ne pas appliquer ce mélange en cuve par voie aérienne.**

ATTENTION - Ne pas nourrir le bétail avec le marc des pommes traitées.

RAISINS - Pour supprimer le mildiou de la vigne (*Plasmopara viticola*) et pourriture noire (*Guignardia bidwellii*) sur les raisins, utiliser le Fongicide Dithane Rainshield à la dose de 3.0 kg/ha comme application de pré-floraison. Ne pas appliquer plus d'une demande par année. Ne pas traiter moins de 66 jours avant la récolte.

PLANTES HERBACÉES

GINSENG – Pour la suppression de la brûlure alternarienne (*Alternaria panax*). Appliquer le Fongicide Dithane Rainshield à raison de 4,4 kg/ha dilué dans 2 000 L d'eau. Appliquer à l'apparition de la maladie et faire un suivi avec jusqu'à 5 pulvérisations subséquentes à intervalles de 14 jours dans le cadre d'un programme régulier de pulvérisation. Délai d'attente avant récolte : 30 jours. Ne pas nourrir le bétail avec le ginseng traité (racines ou feuilles).

GRANDES CULTURES

BETTRAVES À SUCRE – Pour la suppression de tache cercosporéenne (*Cercospora beticola*), appliquer 2,25 kg/ha dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète. Utiliser dans un programme de protection à des intervalles de 7 jours avec un maximum de 5 applications par an. Ne pas appliquer dans les 21 jours suivant la récolte. Ne donnez pas de dessus de betterave à sucre traitée aux bovins.

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Corteva Agriscience Canada Company dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Corteva Agriscience Canada Company n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) du produit et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsqu'il est utilisé conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. L'utilisateur devrait d'abord essayer le produit sur une petite surface, dans les conditions du site et selon les pratiques habituelles, afin de confirmer que le produit convient à une application généralisée.

MODE D'EMPLOI

Bulbes d'oignons secs

CHARBON DE L'OIGNON (*Urocystis cepulae*) – Ne pas dépasser une application par saison. Appliquer de 4,4 à 8,8 kg/ha de Fongicide Dithane Rainshield en granules dans les sillons, au moment de l'ensemencement. Ne pas appliquer dans les 100 jours qui précèdent la récolte.

ZONES TAMPONS SANS PULVÉRISATION

Aucune zone tampon sans pulvérisation n'est requise lors des applications localisées effectuées à l'aide d'équipements portatifs. L'utilisation d'un pulvérisateur à écran à profil bas, qui fait en sorte que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec la culture, les fruits ou le feuillage, de même que le mouillage du sol et l'incorporation au sol ne nécessitent pas de zones tampons.

Il faut établir les zones tampons indiquées ci-dessous entre le point d'application directe du produit et la limite sous le vent la plus rapprochée des habitats d'eau douce (lacs, rivières et ruisseaux, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, marais, réservoirs, milieux humides), des habitats estuariens et des habitats marins sensibles.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (en mètres) requises pour la protection des :			
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :	
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m
Pulvérisateur agricole	Oignons (application foliaire), pommes de terre, betteraves à sucre	5	1	2	1

	Tomates de grande culture, cantaloups, concombres, melons, citrouilles, courges		5	1	3	1
	Ginseng		10	2	4	2
	Oignons (application dans la raie de semis)		15	1	5	3
Pulvérisateur pneumatique	Pommes	Début de croissance	45	25	35	25
		Fin de croissance	35	20	25	20
	Raisins	Début de croissance	40	20	30	20
		Fin de croissance	30	10	20	10
Aérienne	Pommes de terre	Voilure fixe	275	15	50	15
		Voilure tournante	150	10	35	10

Pour les mélanges en cuve, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon la plus vaste (la plus restrictive) parmi les zones tampons associées aux produits utilisés dans le mélange en cuve. Appliquer seulement en gouttelettes correspondant au plus gros calibre indiqué pour les produits utilisés dans le mélange selon les catégories de l'ASAE.

Il est possible de modifier les zones tampons sans pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon qui se trouve dans la section Pesticides du site Canada.ca.

ÉNONCÉS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, le Fongicide Dithane Rainshield contient un fongicide appartenant au groupe M3. Toute population de champignons peut renfermer des individus naturellement résistants à Fongicide Dithane Rainshield et à d'autres fongicides du groupe M3. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le Fongicide Dithane Rainshield ou d'autres fongicides du même groupe M3 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.

- Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer Corteva Agriscience Canada Company en présence d'une baisse possible de sensibilité à Fongicide Dithane Rainshield chez l'agent pathogène.
- Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou à www.corteva.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

TM Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

Tous autres produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.

052523

Code de l'étiquette: CN-20553-014-F

Remplace: CN-20553-013-F